

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE MENGUEME

SECRETARIAT GENERAL

BP : 57 MBALMAYO
Tel : 676 13 15 74



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

MENGUEME COUNCIL

GENERAL SECRETARY

PO BOX: 57 MBALMAYO

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°004/AONO/C-MENGUEME/SIGAMP/CIPM/2026 DU 30 JANVIER 2026 POUR
L'ACHAT D'UN CAMION BENNE DANS LA COMMUNE DE MENGUEME, DEPARTEMENT
DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL EXERCICE 2026

ADDITIF N°1

1. La non-conformité de la caution de soumission est considérée comme critère éliminatoire en marge des dispositions de l'article 92.9 du Code des Marchés.

Dans les AAO en Français et en Anglais et dans le RPAO ;

Au lieu de :

15.1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation.

Il s'agit notamment :

1. de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission accompagnée du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis;

15.1 Eliminary criteria:

(Eliminatory criteria set the minimum conditions that must be met in order to be eligible for evaluation according to the essential criteria. They must not be subject to scoring.

These include:

1. the absence or non-compliance of the tender bond accompanied by the CDEC receipt at the opening of bids;

Lire plutôt :

15.1 Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation.

Il s'agit notamment :

1. de l'absence du cautionnement de soumission accompagnée du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis;

15.1 Eliminary criteria:

(Eliminatory criteria set the minimum conditions that must be met in order to be eligible for evaluation according to the essential criteria. They must not be subject to scoring.

These include:

1. the absence of the tender bond accompanied by the CDEC receipt at the opening of bids;

2. Dans le RPAO de l'article 6 des textes généraux, insérer la loi N°2025/010 du 15 Juillet 2025 portant sur le régime de la sous-traitance parmi les textes généraux
3. L'incohérence entre l'Avis d'Appel d'Offres (AAO) et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres au sujet de la durée de validité de la caution de soumission.
- Dans le RPAO
Au lieu de :

C- PREPARATION DES OFFRES

A-Volume1:

Pièces administratives Pour les soumissionnaires installés au Cameroun :
Elles comprendront notamment :

h. La caution de soumission timbrée acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de **900 000** (Neuf-cent mille) francs CFA et d'une durée de validité de 01 mois ou jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement accompagnée du récépissé de dépôt délivré par la CDEC;

Lire plutôt :

C- PREPARATION DES OFFRES

A-Volume1:

Pièces administratives Pour les soumissionnaires installés au Cameroun :
Elles comprendront notamment :

h. Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbré et acquitté à la main accompagné du récépissé de la CDEC délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **900 000 (Neuf cent mille) FCFA**; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'Appel d'Offres concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I- BANQUES

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. La Régionale Bank;
17. Crédit Communautaire d'Afrique Bank;
18. BANGE Bank Cameroun

II- Compagnies d'assurances

19. Chanas assurances;
20. Activa Assurances
21. Atlantique Assurances S .A., B.P. 2933 Douala ;
22. Zénith Insurance S.A. ;
23. Pro-Assur S.A ;
24. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala ;
25. Bénéficial General Insurance S .A., B.P. 2328 Douala ;
26. CPA S.A., B.BP. 54 Douala ;
27. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
28. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
29. Sanlam Assurances S.A., B.P. 11315 Douala
30. Royal Onyx Insurance Cie ;

Fait à MENGUEME le 23 FEV 2026

**Le Maire de la COMMUNE DE MENGUEME
(Autorité Contractante)**

Ampliations :

- PREFET/ NYONG ET SO'O;
- ARMP/CENTRE (pour insertion dans le JDM) ;
- SIGAMP de MENGUEME (pour information) ;
- Présidente CIPM MENGUEME (pour information) ;
- Affichage.



ONANA MBA Martin Désiré